

SÉANCE du 17 Février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept février à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de TEILHET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard DUVERGER, Président.

Présents : ROUDIER Renée, LESSORT Guy, THEVENET Bernadette, OLIVIER Eliane, BARRAT Catherine, COURTOU CARTIER Sylvie.

ABSENT : CHARBONNIER Nelly, COLLANGE Antoine.

SECRÉTAIRE : Mme Renée ROUDIER.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 10.02.2022

Monsieur le Président fait part CCAS du compte rendu en date du 12.03.2021, et le propose à approbation : avis favorable à l'unanimité.

ORGANISATION DU REPAS 2022 :

Le Président du CCAS informe que le conseil municipal est favorable à l'organisation du repas annuel pour les personnes de 65 ans habitant la commune de TEILHET.

La liste sera réactualisée par la mairie.

Les membres du CCAS y sont également favorables, la date du dimanche 27 mars est réservée.

Le devis proposé par Monsieur Desmaison est retenu.

Renée Roudier et Guy Lessort se chargent de passer commande.

Un colis sera distribué aux personnes absentes le jour du repas pour des cas de force majeure.

DISTRIBUTION DE SECOURS

Le Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré, décide d'allouer la somme de 550€ aux Restaurants du Cœur, et 150€ au Secours Populaire.

Cette dépense sera imputée au compte 6571 du budget 2022, section de fonctionnement.